

CE QUE RECOMMANDE LA MISSION SUR LES GRANDS CORPS TECHNIQUES DE L'ÉTAT

Elle vient de remettre son rapport au gouvernement. La mission y expertise notamment les trois scénarios d'évolution statutaire des corps techniques avancés par l'exécutif : une intégration au sein du nouveau corps des administrateurs de l'État, une intégration au sein d'un corps unique des ingénieurs de l'État ou la conservation d'un système de corps techniques distincts. La mission ne tranche pas en faveur d'une option précise pour autant mais pèse le pour et le contre pour chacun de ces scénarios.



ERIC PIERMONT / AFP

Quel avenir pour les ingénieurs de l'État ? Le gouvernement Castex vient de se voir remettre le [rapport](#) de la mission sur la déclinaison de la réforme de la haute fonction publique aux 4 grands corps techniques de l'État. À savoir le corps des ingénieurs des mines, le corps des ingénieurs de l'armement, le corps des ingénieurs des ponts, eaux et forêts (Ipef), et enfin le corps des administrateurs de l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee). Une trentaine de propositions y sont avancées. Le Premier ministre Jean Castex charge désormais la déléguée interministérielle à l'encadrement supérieur (Diese), Emilie Piette, de les instruire pour une déclinaison de la réforme aux grands corps techniques "au plus tard en 2023".

Face à la transformation du monde et aux défis en résultant, "l'État aura à l'avenir un besoin d'ingénieurs de haut niveau auquel les corps techniques actuels, bien qu'historiquement

efficaces, ne répondent aujourd'hui qu'imparfaitement, faute d'une gouvernance adaptée", souligne la mission dans son rapport en pointant l'absence d'une GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) opérationnelle aujourd'hui. *"Si le recrutement dans les grands corps techniques est de très bon niveau, la diversité et la mobilité restent insuffisantes, tandis que la qualité de la gestion personnalisée et le niveau des rémunérations est très hétérogène",* ajoute-t-elle.

À lire aussi :

[Les manœuvres sur les grands corps techniques de l'État sont lancées](#)

Lancée par l'exécutif en septembre dernier, cette mission était composée de 3 personnalités pour rappel : l'ingénieure des Ponts, eaux et forêts honoraire Marion Guillou, par ailleurs ancienne présidente du conseil d'administration de l'École Polytechnique; le conseiller maître à la Cour des comptes Vincent Berger, par ailleurs ancien président de l'université Paris Diderot et l'inspecteur général des finances Frédéric Lavenir.

GPEC par "domaines"

Pour la mission, des évolutions "*profondes*" sont ainsi "*nécessaires*" pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'État en compétences techniques. Et ce, "*tout en renforçant l'attractivité des carrières d'ingénieur*".

À ce propos, elle recommande notamment de structurer la GPEEC et la gestion des carrières des ingénieurs autour de 7 "*domaines de compétences*" interministériels. Des domaines que la mission aligne sur une classification des besoins en compétences qu'elle développe dans son rapport : armement et espace; données, statistiques et économie quantitative; énergie et industries de la décarbonation; environnement, climat et alimentation; infrastructures et aménagement; technologies de l'information et du numérique, et enfin santé.

Des pistes sont également avancées dans le rapport pour "*conforter l'excellence du recrutement des ingénieurs en diversifiant les voies d'accès et en confirmant la place prépondérante de l'École Polytechnique*". La mission propose en ce sens de remplacer les voies d'accès externe réservées à certaines écoles par un concours externe unique ouvert à l'ensemble des ingénieurs diplômés mais aussi de créer un "concours Talents" pour accéder aux corps techniques. Et ce, sur le modèle du dispositif créé en 2021 pour l'accès à l'ENA pour les candidats d'origine modeste.

Maintien des 4 corps ?

Au-delà, ce rapport est surtout l'occasion pour la mission d'expertiser les trois scénarios d'évolution statutaire de ces corps techniques avancés par l'exécutif : une intégration au sein du nouveau corps des administrateurs de l'État, une intégration au sein d'un corps unique des ingénieurs de l'État ou la conservation d'un système de corps techniques distincts. La mission ne tranche pas en faveur d'une option précise mais développe une analyse comparative de ces scénarios, en pesant le pour et le contre pour chacun d'entre eux.

À lire aussi :

[Thierry Duclaux : "La fusion des corps techniques est une mauvaise idée"](#)

Le premier scénario, le maintien des 4 corps, *“présente pour premier avantage de reposer sur l’architecture statutaire existante”* et nécessiterait donc *“un travail de réforme statutaire moindre”*, explique la mission. Dans cette optique, chacun des 4 corps prendrait la responsabilité d’un ou plusieurs *“domaine de compétences”* et pourrait *“capitaliser sur leur image de marque”* ainsi que sur la *“qualité de leurs relations avec les employeurs et les écoles”* pour demeurer attractifs. Le maintien de tels corps suppose néanmoins une *“gestion de projet volontariste”* selon la mission, ce scénario impliquant de lutter dans la durée *“contre l’immobilisme”*. *“Il présente un risque réel de ne pas atteindre partout les objectifs de décloisonnement des parcours et de suppression de certains silos interministériels”*, explique en effet la mission tout en pointant de moindres mutualisations dans ce cas.

Deux autres scénarios à l’étude

S’agissant de la création d’un corps unique des ingénieurs de l’État et donc de la mise extinction des 4 corps actuels, la mission considère que ce scénario *“présente l’avantage de faciliter la coordination entre domaines par l’existence d’un chef de corps et d’une organisation uniques”*. Dans ce cas, la réforme statutaire et la transformation RH seraient *“beaucoup plus profondes”* que dans le premier scénario. *“Il comporte un risque non négligeable de perte d’attractivité, du fait de l’inconnu entourant le nouveau corps par comparaison avec la notoriété des corps existants”*, ajoute la mission. Autre problématique avancée, la taille d’un tel corps unique et son pilotage : *“la taille de ce corps fait reposer sur le bon fonctionnement des domaines le succès de la réforme, or il existe un risque réel que les domaines n’acquiescent pas la légitimité nécessaire à la gestion proactive des carrières”*.

Les craintes de la mission sont similaires quant au dernier scénario, celui de l’intégration des ingénieurs dans le nouveau corps des administrateurs de l’État. Si cette option à *“l’avantage d’offrir un cadre statutaire unique à l’ensemble ou presque de la haute fonction publique”*, il *“comporte néanmoins un risque encore plus fort de perte d’attractivité”*, explique la mission. L’hétérogénéité de gestion, au sein d’un même corps, ajoute-t-elle, *“peut également poser un problème d’acceptabilité”* du fait du régime de recrutement, de formation et de gestion différencié pour les ingénieurs. La mission évoque aussi un *“risque d’échec très fort”* de la mise en place de la structuration par *“domaine”* en raison de son *“caractère singulier”* au sein du corps des administrateurs de l’État.

par **Bastien Scordia**